

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le 12 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Conseil de Communauté : 06 avril 2018,

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	25	4	2	2

Pour	Contre	Abstention
29	0	0

Membres présents :

BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BODIN Pascal, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DOLLEY Alain, DUPUY Nathalie, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir :

CHABANAT Christine donne pouvoir à PLAZANET Mélanie, DEVAUX Nathalie donne pouvoir à CHAUVERGUE Laurence, SIMON Isabel donne pouvoir à PERDUCAT Daniel, TERRIER Gilles donne pouvoir à BODIN Pascal

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

BIDAUD Jean-Michel, SERRU Marie Claire

Absents :

CAMBOU Stéphane, ROGER Edouard,

Secrétaire de séance : PLAZANET Mélanie



DELIBERATIONS

Délibération n° 31- 2018 : Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – TEOM 2018

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient aux membres du Conseil Communautaire de voter le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Il vous est proposé de fixer le taux de TEOM pour 2018 dans les conditions suivantes : taux identique à 2016 et à 2017, soit 12,30 %.

Le montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères serait pour 2018 s'établirait comme suit :

BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS 2018
5 800 906	12,30 %	713 511 €

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- DE FIXER le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2018 à hauteur de 12,30 %, soit un produit attendu pour 2018 de 713 511 €.

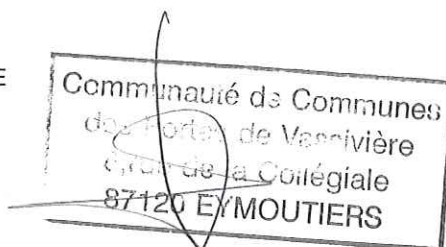
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 20 avril 2018

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Acte rendu exécutoire le :
Publié le :

04 MAI 2018



A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 064 PORTES DE VASSIVIERE

Bases exonérées sur délibération : 0

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 5 702 257

Bases prévisionnelles d'imposition : 5 800 906

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	5 800 906	12,30%	713 511 €

A , le 27 mars 2018

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

ISABELLE ROUX-TRESCASES

le

Le Préfet,

A

A Eymoutiers le 13/04/2018

Le Président,

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
8, rue de la Collégiale
87120 EYMOUTIERS



ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION
 III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 064 PORTES DE VASSIVIERE

1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
ZONE UNIQUE	004 AUGNE		104 972
	009 BEAUMONT-DU-LAC	P	311 928
	024 BUJALLEUF	P	849 128
	043 CHEISSOUX	P	158 617
	058 DOMPS	P	112 943
	064 EYMOUTIERS	P	2 049 369
	104 NEDDE	P	483 293
	117 PEYRAT-LE-CHATEAU	P	1 112 813
	123 REMPNAT	P	116 959
	132 ST AMAND-LE-PETIT	P	74 905
	134 STE ANNE-ST PRIEST	P	113 551
	153 ST JULIEN-LE-PETIT	P	312 428

